VIVALIS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 2.219.869,65 Euros
Siège social : "La Corbière" 49450 - ROUSSAY
N° d'identification : 422 497 560 RCS ANGERS

ORIGINAL

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES CONDITIONS D'ORGANISATION ET DE PREPARATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE.

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-68, alinéa 7, du code de commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- de la composition de votre conseil
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre conseil de surveillance au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
- des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale ;
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société ;
- des procédures de gestion des risques ;
- des principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordée aux mandataires sociaux.

Ce rapport a été approuvé par le conseil de surveillance du 24 mars 2010.

Ce rapport a été élaboré en se référant aux recommandations de la place, notamment le guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites du cadre de référence sur le contrôle interne de l'AMF publié le 9 janvier 2008.

La Conseil de surveillance a adhéré en 2009 au code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF. La Société respectait une grande majorité des préconisations de ce code et exposait dans ce rapport en 2009 que les recommandations qui n'étaient pas encore adoptées le seraient au cours des prochains exercices.
Depuis cette date, MiddleNext a publié en décembre 2009 un code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites. Au regard de l'activité de la Société, de son fonctionnement et de sa taille, le Conseil de surveillance a décidé lors de sa réunion du 24 mars 2010 d'adhérer au code de gouvernement d'entreprise de MiddleNext. La Société respecte une majorité des préconisations de ce code et expose au sein de ce rapport les recommandations non suivies et la motivation de cette décision suivant la règle « comply or explain ».
Par ailleurs, il est précisé que le Conseil lors de sa réunion du 24 mars 2010 a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique points de vigilance du code MiddleNext.

.

Les diligences qui sous-tendent ce rapport reposent en majorité sur la réalisation de travaux d'analyse et de collecte d'informations menées par la Direction administrative et financière et la Direction juridique. Des validations ont eu lieu avec le Président du Directoire.

VIVALIS (NYSE Euronext : VLS) est une entreprise biopharmaceutique qui commercialise des solutions cellulaires innovantes pour la production de vaccins et de protéines thérapeutiques et qui développe des traitements pour des pathologies sans réponse médicale.

1. COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

1.1 - Votre conseil de surveillance est composé de six membres, cinq personnes physiques et une personne morale.

Nom	Mandat	Date de 1ère nomination	Date de fin de mandat	Nombre d'actions détenues au 24 mars 2010	Nombre de bons de souscription d'actions au 24 mars 2010
Frédéric GRIMAUD	Président du Conseil de surveillance	AGE du 29 novembre 2002	AGO annuelle appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2013	200.000	0
Joseph GRIMAUD	Vice-Président du Conseil de surveillance	AGO du 29 septembre 2006	AGO annuelle appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2013	54.950	0
GROUPE GRIMAUD LA CORBIERE Représentant permanent : Renée GRIMAUD	Membre du Conseil de surveillance	AGE du 29 novembre 2002	AGO annuelle appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2013	7.775.200 (Représentant permanent : Renée GRIMAUD : 25.000)	0
Thomas GRIMAUD	Membre du Conseil de surveillance	AGE du 29 novembre 2002	AGO annuelle appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2013	100	0
Michel GRECO	Membre du Conseil de surveillance	AGO du 15 décembre 2006	AGO annuelle appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2013	100	22.500
Alain MUNOZ	Membre du Conseil de surveillance	AGE du 29 novembre 2002	AGO annuelle appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2013	67.000	11.250

Frédéric Grimaud - Président du Conseil de surveillance (45 ans) : Après avoir créé une société de service aux entreprises dans le domaine du management motivationnel des ressources humaines et de la qualité, il rejoint le groupe familial en 1988 pour un rôle initialement commercial en France. Au début des années 1990, il anime le développement international du groupe, puis participe à l'initiation des projets biotech avant de prendre la direction générale puis la présidence du Directoire du Groupe Grimaud au début des années 2000.

Joseph Grimaud - Vice-Président du Conseil de surveillance (69 ans) : Co-fondateur du Groupe Grimaud dans les années 1960. Au début des années 2000, Joseph Grimaud a cédé la présidence du Directoire à son fils Frédéric Grimaud. Il préside désormais le Conseil de surveillance du Groupe Grimaud et est administrateur de plusieurs sociétés. Il est en outre Vice-Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire (49).

Renée Grimaud - représentant permanent du Groupe Grimaud (70 ans) : Co-fondatrice du Groupe Grimaud, épouse de Joseph Grimaud, elle quitte son métier d'enseignante pour se consacrer au développement du Groupe Grimaud. Renée Grimaud a été en charge du marketing et de la communication externe du Groupe

Grimaud jusqu'en 2000. De 2000 à 2005, elle assure la vice-présidence du Conseil de surveillance du Groupe Grimaud, depuis elle est membre du Conseil de surveillance du Groupe Grimaud.

Docteur Alain Munoz - membre du Conseil de surveillance (60 ans) : Diplômé en cardiologie et anesthésie/réanimation, Alain Munoz est médecin, ancien interne et chef de clinique des hôpitaux. Après avoir été Vice-Président du développement international chez Sanofi, il a exercé pendant dix ans les responsabilités de Vice-Président senior de la division pharmaceutique du Groupe Fournier. Sous sa direction plusieurs médicaments ont obtenu leur autorisation de commercialisation au niveau international (notamment Adenocard®, Cordarone®, Plavix®, Tricor®, Esclim®). Le Docteur Munoz, ancien membre du Conseil scientifique de l'Agence du médicament, a reçu par deux fois le prix du management de l'innovation (La Tribune - La Recherche). Il dirige sa propre société dédiée au développement de médicaments et est membre du Conseil d'administration de plusieurs sociétés de biotechnologie européennes.

Michel Greco - membre du Conseil de surveillance (66 ans) : Michel Greco est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (1965) et d'un MBA de l'Université Western Ontario / Richard Ivey Business School (Canada, 1968). Directeur général adjoint et membre du Conseil d'administration d'Aventis Pasteur pendant cinq ans, Michel Greco dispose d'une expérience de 35 ans dans l'industrie pharmaceutique et des vaccins. Il est à ce jour Chairman/Président du Conseil d'administration d'Intercell et de Glycovaxyn et membre du Conseil d'administration d'Immutep et Argos Therapeutics. Il siège, en outre, au Conseil d'administration de trois institutions internationales : International Aids Vaccine Initiative (IAVI), Aeras Global TB Vaccine Foundation et International Vaccine Institute (IVI).

Thomas Grimaud - membre du Conseil de surveillance (32 ans). Thomas Grimaud a rejoint le Groupe Grimaud au sein de son service informatique en 2000. Il est aujourd'hui membre du Directoire du Groupe Grimaud et Directeur des systèmes d'information de ce groupe.

(b) Membres du Conseil de surveillance élus par les salariés : néant. En revanche, un représentant a été élu par le comité d'entreprise au conseil de surveillance en septembre 2010. Depuis cette date, le représentant du comité d'entreprise a été invité aux séances du conseil de surveillance et toute la documentation lui a été transmise. A ce jour, il n'a pas assisté aux réunions du conseil de surveillance.

(c) Censeurs : néant

(d) Cooptations : néant.

(e) Nombre d'actions à détenir par chaque membre du Conseil de surveillance : aucune
Conformément à la possibilité offerte pat la loi dite LME du 4 août 2008 n°2008-776, l'assemblée des actionnaires du 9 juin 2009 a supprimé cette condition de qualité d'actionnaire pour être membre du conseil de surveillance.

(f) Nombre de femmes : notre conseil comprend une femme. Il est en cela conforme au benchmark des VAMPS (le pourcentage de femmes présent au sein des conseils d'administration ou de surveillance est de 10,1 % pour les VAMPS soit 0,7 femme : rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne, § 1.2.2)

(g) Durée du mandat : la recommandation n°10 du code MiddleNext ne pose pas de durée. En revanche, il est recommandé que le conseil veille à ce que la durée des mandats soit adaptée aux spécificités de l'entreprise, dans les limites fixées par la loi. Le mandat de membre du conseil de surveillance est fixé à 6 ans et ce conformément à la loi. Au regard de l'activité de l'activité de la société, cette durée permet une compréhension des différents métiers et un suivi de la stratégie qui se déploie souvent au-delà de 2 années.

1.2 Autres mandats détenus par les membres du conseil de surveillance et par les représentants permanents

Nom	Autres mandats et fonctions exercés par le membre du Conseil de surveillance en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq derniers exercices par le membre du Conseil de surveillance en dehors de la Société
Frédéric Grimaud (Nomination par l'AGE du 29 novembre 2002, fin de mandat lors de l'AGO annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013)	**Fonction de direction et mandats** - Président du Directoire du Groupe Grimaud - Président de Grimaud Frères Sélection SAS - Président de Eclosion SAS - Président de Filavie SAS - Président de Hubbard Holding SAS - Président de Hubbard SAS - Président du Conseil d'administration de Chengdu Grimaud Breeding Farm Ltd - Président du Conseil d'administration de Grimaud (Malaysia) SDN BHD (en cours de liquidation) - Président du Conseil d'administration de Grimaud (Putian) Breeding Farm Co Ltd au (Chine) - Président du Conseil d'administration de Grimaud (Deyang) Animal Health Co Ltd (Chine) - Chairman de Hubbard LLC (Etats-Unis) -Président de Pig Genetics Development company SAS -Président de la société Novogen - Membre du comité de pilotage et de direction de la société La Couvée SAS -Président de la société Grimaud Vietnam Company Limited à compter du 29 mai 2009 **Autres mandats d'administrateur** - Grimaud Italia SRL (Italie) - Hubbard Holding co Ltd (Thaïlande, société liquidée le 12 février 2010) - Hubbard Co Ltd (Asia) (Thaïlande, société liquidée le 12 février 2010) -Newsham Choice Genetics LLC -Bucolica NV (Hollande) **Conseil de surveillance :** - Membre du conseil de surveillance d'Hubbard Polska Sp Zoo (Pologne) - Représentant permanent du Groupe Grimaud au sein de France Food Alliance SAS	-Président du Conseil d'administration de La Canarderie de la Ronde SA jusqu'au 19 juin 2006 - Président du Conseil d'administration de Couvoir du Moulin Brûlé SA jusqu'au 29 avril 2008 - Chairman of the board et CEO de Grimaud Farms of California Inc. (Etats-Unis) jusqu'au 31 juillet 2008 -Président de la société Canarderie de la Ronde jusqu'au 25 juin 2009
GROUPE GRIMAUD LA CORBIERE (Nomination lors de l'AGE du 29 novembre 2002, fin de mandat lors de l'AGO annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013) **Renée Grimaud, représentant permanent du Groupe Grimaud**	-Membre du conseil de surveillance de France Food Alliance SAS **Mandat de Renée Grimaud** - Membre du Conseil de surveillance de Groupe Grimaud	-Administrateur de la société Couvoir du Moulin Brulé (jusqu'en avril 2008) **Mandat de Renée Grimaud** - Vice-Présidente du Conseil de surveillance de Groupe Grimaud jusqu'au 30 septembre 2005
Joseph Grimaud (Nomination par l'AGO du 29 septembre 2006, fin de	**Président :** - Président de La Financière Grand Champ SAS	- Membre du Directoire de Vivalis jusqu'au 12 septembre 2006 - Directeur général et membre du Directoire de Groupe

mandat lors de l'AGO annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013)	- Directeur général de Grimaud Frères Sélection SAS **Conseil de surveillance** - Président du Conseil de surveillance de Groupe Grimaud - Vice-Président du Conseil de surveillance de SAS Etablissement Cléon* **Administrateur** - Membre du Conseil d'administration de Grimaud Italia SRL (Italie) - Membre du Conseil d'administration de Grimaud (Malaysia) SDN BHD (en cours de liquidation) - Membre du Conseil d'administration de Chengdu Grimaud Breeding Farm Ltd (Chine) - Membre du Conseil d'administration de Grimaud (Putian) Breeding Farm Co Ltd (Chine) - Administrateur de la société BODET SA	Grimaud jusqu'au 30 septembre 2005 - Membre du Conseil d'administration de Couvoir du Moulin Brûlé jusqu'au 29 avril 2008 - Représentant permanent de Couvoir du Moulin Brûlé SA en qualité d'administrateur de La Canarderie de la Ronde SA jusqu'au 27 avril 2008 - Membre du Conseil d'administration de Grimaud Farms of California Inc. (Etats-Unis) jusqu'au 31 juillet 2008 - Représentant permanent de ECLOSION SAS en qualité d'administrateur de La Canarderie de la Ronde SA jusqu'au 25 juin 2009
Thomas Grimaud (Nomination par l'AGE du 29 novembre 2002, fin de mandat lors de l'AGO annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013)	- Membre du Directoire de Groupe Grimaud	- Membre du Conseil d'administration de La Canarderie de la Ronde SA jusqu'au 25 juin 2009
Docteur Alain Munoz[1] (Nomination par l'AGE du 29 novembre 2002, fin de mandat lors de l'AGO annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013)	**Président :** - Président de Amistad Pharma SAS **Conseil de surveillance :** - Président du Conseil de surveillance de Novagali Pharma -Membre du conseil de surveillance de Zealand pharma (Danemark), -Membre du conseil de surveillance d'Auris Pharma (Suisse). -Membre du conseil de surveillance de Medesis Pharma SA **Autres mandats :** - Gérant de la SARL Science and Business Management	- Membre du Conseil d'administration de Genesystem
Michel Greco[1] (Nomination lors de l'AG0 du 15 décembre 2006, fin de mandat lors de l'AGO annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013)	**Chairman of the board** - Intercell (Autriche) - Glycovaxyn (Suisse) **Administrateur :** - Argos Therapeutics (Etats-Unis) - Immutep - Texcell - IAVI - Aeras et Global TB Vaccine Foundation - IVI **Autres mandats :** - Président de l'hôpital St-Joseph, St-Luc de Lyon - Administrateur de l'hôpital de Fourvière de Lyon - Directeur adjoint et administrateur de l'Institut de Pharmacie Industrielle de Lyon -OMS : chairman du Groupe « Measles Project » et Groupe « Project Vaccin STOP TB »	- Administrateur de IDBiomedical (Canada) de 2003 à 2005 - Administrateur de Flamel Technologies de 2003 à 2005 - Administrateur de Drug Abuse Sciences (DAS) de 2003 à 2006 - OMS : membre du comité consultatif de l'Initiative for Vaccine Research (IVR) de 2003 à 2006 -Vakzine Project management (VPM) (Allemagne) jusqu'en septembre 2008 - Vaxgen (Etats-Unis) (2003-2008)

Le rapport de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne du 8 décembre 2009 (§ 1.1.3) attire l'attention des sociétés sur la question du cumul des mandats. Les différents membres du conseil de surveillance respectent les règles de non cumul des mandats. En effet, Messieurs Frédéric et Joseph Grimaud sont administrateurs et/ou membres et/ou président de conseil de surveillance de sociétés

appartenant au même groupe, Le Groupe grimaud La Corbière et/ou de sociétés se situant à l'étranger.

1.3 Indépendance des membres du conseil de surveillance

1.3.1 Critères d'indépendance des membres du Conseil de surveillance

Nous reprenons les critères pour qualifier un administrateur indépendant selon le code MiddleNext (recommandation n°8) :
« Quatre critères permettent de justifier l'indépendance des membres du conseil, qui se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société, de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas être actionnaire de référence de la société ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années. »

1.3.2 Nombre des membres du Conseil de surveillance indépendants

Suivant le critère d'indépendance tel que défini ci-dessus, la Société estime que Messieurs GRECO et MUNOZ remplissent l'ensemble des éléments de ce critère et sont donc des membres indépendants. Ainsi, conformément à la recommandation du code MiddleNext, le conseil accueille au moins deux membres indépendants (recommandation n°8). De plus, la Société estime que cette proportion est adaptée à la composition de son actionnariat (détention de 52,47 % du capital par le Groupe Grimaud La Corbière à la date du présent rapport).

1.3.3 Conflit d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

A l'exception de Joseph Grimaud, de sa femme Renée Grimaud et de leurs fils Frédéric et Thomas Grimaud, qui sont par ailleurs cousins issus de germains de Franck Grimaud, membre du Directoire, il n'existe aucun lien familial entre les autres membres du Conseil de surveillance de la Société ;

La Société a conclu avec les membres du Directoire les contrats suivants qui constituent des conventions réglementées et qui ont été autorisées par le Conseil de surveillance :

o contrats de travail de Céline Breda et Majid Mehtali, membres du Directoire ;

o convention de rémunération avec Majid Mehtali, membre du Directoire, aux fins de lui verser une rémunération pour l'invention de la plateforme 3D-Screen.

Vivalis est une filiale du Groupe Grimaud et à ce titre elle bénéficie de prestations avec des sociétés sœurs ou avec la société mère. Par ailleurs, le Groupe Grimaud est à l'origine de la création de la Société, les dirigeants du Groupe Grimaud ayant perçu l'importance de l'innovation et l'impact possible des biotechnologies émergentes sur leur métier de sélection génétique. Les stratégies des sociétés du Groupe Grimaud et de Vivalis ne sont pas en concurrence, puisque Vivalis intervient principalement sur le secteur de la santé humaine, alors que les autres sociétés du Groupe Grimaud interviennent quasi exclusivement dans le secteur agroalimentaire ou de la biopharmacie pour la production de matières premières biologiques sur animaux.

Hors les éléments indiqués ci-dessus, à la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs, à l'égard de la Société, des membres du Directoire et du Conseil de surveillance et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Hors les éléments indiqués ci-dessus, à la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte ou accord quelconque conclu avec des actionnaires, clients, fournisseurs ou autres aux termes duquel l'un des membres du Directoire ou du Conseil de surveillance de la Société a été nommé en cette qualité.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Directoire et du conseil de surveillance concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société.

1.1.4 Autres personnes présentes aux réunions du conseil de surveillance

Les co-commissaires aux comptes sont invités à tous les conseils de surveillance.

Les membres du Directoire sont invités à chaque conseil de surveillance. Franck Grimaud, Président du Directoire a été présent à tous les conseils de surveillance, accompagné d'au moins un autre membre du Directoire.
Assistent également à ces réunions la direction Financière et Dominique MARY, juriste, qui assure le secrétariat du conseil.

2. CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

2.2 - ROLE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE VIVALIS

2.2.1 ROLE DU CONSEIL

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire.

Il nomme les membres du Directoire et fixe leur rémunération. Il désigne le Président du Directoire et, éventuellement, les Directeurs Généraux.

Il donne au Directoire les autorisations préalables aux cessions d'immeubles par nature, aux constitutions des sûretés et aux cautions, avals et garanties. Il autorise les conventions visées par l'article L. 228-86 du Code de commerce.

A toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission

Il présente à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le Conseil de Surveillance peut conférer, à un ou plusieurs de ses membres, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

2.2.2 Tenue des réunions du conseil et taux de présence

Le conseil de surveillance de Vivalis s'est réuni cinq fois sur l'exercice 2009. Le taux de présence a été de 93,33 %. Les membres du conseil respectent en cela la recommandation n°7 du code MiddleNext relative à la déontologie du conseil et notamment à son assiduité.

Un registre de présence est signé par tous les membres du conseil de surveillance présents.

Par ailleurs, il est précisé que cinq membres sur 6 du conseil de surveillance étaient présents à l'assemblée générale mixte des actionnaires qui s'est réunie le 9 juin 2009. Les membres du conseil respectent en cela la recommandation n°7 du code MiddleNext relative à la déontologie du conseil et notamment la participation aux réunions de l'assemblée générale.

Chaque conseil de surveillance a eu une durée en moyenne a minima de 4 heures.

Un projet de procès-verbal est proposé pour chaque séance, il reprend toutes les décisions à l'ordre du jour et est amendé au cours de la séance le cas échéant. Si le projet de procès-verbal n'est pas amendé, les membres du conseil de surveillance approuvent et signent le procès-verbal à l'issue de la réunion. En cas de modification, celui-ci est approuvé et signé lors du prochain conseil de surveillance.

2.2.3 Convocation des membres du conseil de surveillance et des commissaires aux comptes

Vivalis établit un planning prévisionnel des conseils de surveillance et des comités en année n pour l'année n+1.

De plus, Vivalis fait parvenir la convocation au conseil de surveillance environ 8 jours avant la tenue du conseil par lettre simple aux membres du conseil de surveillance et par lettre avec accusé de réception pour les co-commissaires aux comptes.

Préalablement, à la réunion du conseil de surveillance, tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des six membres du Conseil de surveillance leur ont été communiqués. Le Directoire peut informer les membres du conseil de surveillance en dehors des réunions de tout évènement majeur et fournir toute explication complémentaire. La Société applique ainsi la recommandation n°11 du code MiddleNext.
Par ailleurs, il est rappelé aux membres du conseil la confidentialité des documents qui leur sont communiqués soit sur le document lui-même soit dans le message d'accompagnement (recommandation n°7 du Code MiddleNext.)

2.2.4 Objet des réunions

Au cours de l'exercice écoulé, le conseil de surveillance a examiné et/ou pris les décisions sur les sujets suivants, classés par thématique :

- L'examen du rapport trimestriel pour 4 réunions sur 5,
- Examen des comptes 2008, de l'ordre du jour et des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur ces comptes, rédaction du rapport sur l'exercice 2008.
- Examen du rapport du président du conseil de surveillance sur les conditions d'organisation et de préparation des travaux du conseil de surveillance et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société
- Rémunération du président et du vice-président du conseil de surveillance,
- Répartition des jetons de présence.
- Le Revue du système qualité
- Décision sur la rémunération et ses accessoires du Président du Directoire, des membres du Directoire,

- Validation d'atteinte d'objectifs comme condition de versement de la rémunération variable des membres du Directoire au titre de l'exercice 2008 ;
- Autorisation de conventions réglementées.
- Examen des comptes semestriels clos le 30 juin 2009 et du rapport d'activité du Directoire
- Examen du rapport d'activité du Directoire,
- Souscription d'emprunts,
- La modification du règlement intérieur du conseil de surveillance et de ses comités,
- Validation du budget de Vivalis pour l'année 2010.
- Validation des conditions sur une prise de participation (plusieurs réunions).

2.2.5 Règlement intérieur du conseil de surveillance

Le conseil de surveillance de Vivalis a un règlement intérieur .
Le règlement intérieur est consultable sur le site internet de Vivalis : www.vivalis.com. Un exemplaire papier peut également être demandé à l'adresse suivante : VIVALIS, 6, rue Alain Bombard, 44821 SAINT-HERBLAIN CEDEX, FRANCE, ou à l'adresse e-mail suivante investors@vivalis.com.
Ce règlement intérieur précise les missions et objectifs du Conseil de Surveillance et des comités. Il fixe également leurs règles de fonctionnement.

2.2.6 Evaluation des travaux du conseil de surveillance

Conformément à la recommandation n°15 du Code MiddleNext, le Conseil a procédé à une évaluation de ses travaux en mars 2010 en répondant à un questionnaire d'auto-évaluation élaboré par la direction juridique de la Société avec une revue du président du conseil de surveillance. Les résultats de cette enquête ont fait l'objet d'une revue lors du conseil de surveillance du 24 mars 2010.

Le règlement intérieur du conseil prévoit cette évaluation annuelle sur le fonctionnement du conseil et la préparation de ses travaux en l'inscrivant à l'ordre du jour d'un de ses conseils.

2.3 COMITES

Dans le cadre de son introduction en bourse, Vivalis a mis en place au sein du conseil de surveillance deux comités distincts (le fonctionnement et le rôle des comités sont détaillés dans le règlement intérieur du Conseil de surveillance de Vivalis) :
- un comité des comptes
- un comité des nominations et des rémunérations.

En août 2009, le conseil a souhaité mettre en place un comité stratégique et des transactions, lui permettant de travailler de facon plus approfondie en phase amont des questions stratégiques et de croissance externe.

La Société conformément à la recommandation n°12 du Code MiddleNext crée des comités en fonction de sa situation.

Le règlement intérieur est consultable sur le site internet de Vivalis : www.vivalis.com. Un exemplaire papier peut également être demandé à l'adresse suivante : VIVALIS, 6, rue Alain Bombard, 44821 SAINT-HERBLAIN CEDEX, FRANCE, ou à l'adresse e-mail suivante investors@vivalis.com.

2.3.1 COMITE DES COMPTES

2.3.1.1 Composition

Le comité des comptes est composé des deux membres indépendants (définition du critère d'indépendance : vous référez au paragraphe 1.3.1. du présent rapport) Michel GRECO et Alain MUNOZ, et de Frédéric GRIMAUD.

A l'invitation des membres du Comité des Comptes, peuvent également participer suivant l'ordre du jour les co-commissaires aux comptes, le Président du Directoire et la direction financière.

Par ailleurs, assiste également à ce comité Dominique MARY en qualité de secrétaire du comité.

Sur la question des compétences particulières en matière financière et comptable (article 823-19 du Code de Commerce), les deux membres indépendants du comité sont des dirigeants de société qui interviennent notamment dans des domaines proches voire similaires (sociétés de biotechnologies) ce qui leur permet d'avoir un regard éclairé sur le problématiques comptables et financières particulières de la Société.

2.3.1.2 Rôle

La mission du Comité des Comptes est, avec indépendance par rapport aux dirigeants de la Société, d'assister le Conseil de Surveillance à veiller à la sincérité des états financiers, à la qualité du contrôle interne, à la qualité de l'information fournie au public ainsi qu'au bon exercice par les commissaires aux comptes de leur mission. A ce titre, le Comité des Comptes émet des avis, propositions et recommandations au Conseil de Surveillance.

Les membres du comité des comptes ont une compétence financière ou comptable de part leur expérience professionnelle. Ces derniers ont bénéficié lors de leur nomination d'une information sur les particularités comptables, financières et opérationnelles de l'entreprise.

2.3.1.3 Objet des réunions

Le comité s'est réuni deux fois en mars et août 2009, durant en moyenne 2 heures. L'ensemble des membres du comité était présent.

L'ordre du jour de ces comités concernait l'examen des comptes sociaux clos au 31 décembre 2008 et au 30 juin 2009.

2.3.2 COMITE DES NOMINATIONS ET DES REMUNERATIONS

2.3.2.1 Composition

Le comité des nominations et des rémunérations est composé des deux membres indépendants (définition du critère d'indépendance : vous référez au paragraphe 1.1.3.1 du présent rapport) Michel GRECO et Alain MUNOZ et de Frédéric GRIMAUD.

Par ailleurs, assiste également à ce comité Dominique MARY, juriste, en qualité de secrétaire du comité.

2.3.2.2 Rôle

La mission du Comité des Nominations et Rémunérations est d'assister le Conseil de Surveillance à maintenir une composition du Conseil de Surveillance la plus appropriée, à entendre les candidats aux fonctions de membre du Conseil de Surveillance, à examiner et faire des propositions sur la rémunération des membres du Directoire et des membres du Conseil de Surveillance. Il examine également les plans d'accès au capital en faveur des dirigeants.

Il n'existe pas à ce jour de plan de succession des mandataires sociaux.

2.3.2.3 Objet des réunions

Le comité des nominations et des rémunérations s'est réuni deux fois en 2009 durant en moyenne une heure. L'ensemble des membres était présent. Les sujets suivants ont été traités :

- Définition des objectifs des membres du Directoire pour 2009, recommandations sur la politique de rémunération des membres du directoire (les rémunérations fixes, variables, attribution d'actions gratuites)
- Bilan à mi-année de la réalisation des objectifs des membres du directoire pour 2009

2.3.3 COMITE STRATEGIQUE ET DES TRANSACTIONS

2.3.3.1 Composition

Le comité des nominations et des rémunérations est composé des deux membres indépendants (définition du critère d'indépendance : vous référez au paragraphe 1.1.3.1 du présent rapport) Michel GRECO et Alain MUNOZ et de Frédéric GRIMAUD, Joseph Grimaud, Groupe Grimaud La Corbière et Thomas Grimaud.

Par ailleurs, assiste également à ce comité Dominique MARY, juriste, en qualité de secrétaire du comité.

2.3.3.2 Rôle

Le Comité stratégique et des transactions a pour mission d'assister le Conseil de Surveillance et analyser avec la Société :

- les orientations tant scientifiques que business de la société, et notamment l'analyse des axes stratégiques de recherche actuels et à venir, étude des accords commerciaux structurants pour la société,

- les opportunités de développement de la société (ces opportunités pouvant notamment inclure l'acquisition des droits sur des produits ou l'acquisition d'autres sociétés)

A ce titre, le comité analyse la faisabilité de l'opération. Il émet des avis et des recommandations au Conseil de surveillance.

2.3.3.3 Objet des réunions

Le comité ne s'est pas réuni en 2009.

2.3.4 Evaluation des travaux des comités

Vu la récente création de ces trois comités, Vivalis n'a pas à ce jour procédé à l'évaluation des travaux.

2.3.5 INTERACTION DES COMITES AVEC LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de surveillance entend les membres des comités lors du conseil de surveillance qui est appelé à statuer sur les sujets traités en comité

3 MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES GENERALES

Les modalités relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales sont décrites au sein de l'article 26 des statuts de la société qui est consultable sur le site internet de Vivalis : www.vivalis.com. Un exemplaire papier peut également être demandé à l'adresse suivante : VIVALIS, 6, rue Alain Bombard, 44821 SAINT-HERBLAIN CEDEX, FRANCE, ou à l'adresse e-mail suivante investors@vivalis.com.

4 PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES AUX PROCESSUS OPERATIONNELS ET FONCTIONNELS

4.1 OBJECTIFS DU CONTROLE INTERNE ET LIMITES INHERENTES

Les procédures de contrôle interne ont pour objet :

- la conformité aux lois et aux règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par le Directoire,
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourrant à la sauvegarde des actifs,
- la fiabilité des informations financières.

L'objectif du système de contrôle interne est donc de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

4.2 ORGANISATION GENERALE ET MISE EN ŒUVRE DU CONTROLE INTERNE

4.2.1 – LES ACTEURS DU CONTROLE INTERNE

Vu la taille de la Société, Vivalis ne dispose pas à ce jour de service dédié au contrôle interne. En revanche de multiples acteurs sont responsables et interviennent dans le contrôle interne, en premier lieu, le Directoire, le Conseil de Surveillance et ses deux comités. D'autre part, le comité exécutif et le groupe assurance qualité ont également un rôle majeur.

Le Directoire

Le Directoire définit les objectifs de la Société ainsi que les moyens mis en œuvre pour les atteindre. A ce titre, le Directoire vérifie le respect de ces objectifs.
Le Directoire doit veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans la cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise.

Le conseil de surveillance

Le rôle du conseil de surveillance en matière de contrôle interne fait l'objet de la première partie de ce rapport. Il est assisté dans cette mission par deux comités.

Le comité exécutif

Il est composé de sept membres à ce jour :

- Franck GRIMAUD, Président du Directoire ;
- Majid MEHTALI, Directeur Général, Directeur scientifique ;
- Céline BREDA, Directeur Général, Directeur du Contrôle qualité, Pharmacien responsable,
- Stephen BROWN, Responsable Bio-production ;
- Pierre MINIOU, Responsable du business development et de la propriété intellectuelle ;
- Dominique MARY, Juriste
- Philippe Rousseau, directeur administratif et financier ;

Le comité exécutif est présidé par le Président du Directoire, Franck Grimaud.

Le comité exécutif se réunit une fois par mois pour faire un état des lieux sur la marche de la société notamment d'un point de vue commercial, financier. Le comité valide le fait que les objectifs fixés par le Directoire et validés par le Conseil de Surveillance sont respectés. Il traite également de toutes les questions opérationnelles et organisationnelles portées à l'ordre du jour par chacun de ses membres.

A l'issue de chaque réunion, un compte-rendu est rédigé puis transmis à chacun des participants pour action.

La direction financière

Le président du Directoire et le responsable administratif et financier assurent la conformité aux réglementations comptables et financières. Il fournit également au Directoire les éléments analytiques et financiers lui permettant un pilotage financier de la société.

La direction juridique

La juriste veille à la sécurité juridique des activités de la société et s'assure du respect des lois et règlements en vigueur.

L'assurance qualité

Vivalis fabrique des lots pré-clinique et cliniques de phase I et II de vaccins et de protéines. Vivalis fabrique également des banques cellulaires ou de virus. A ce titre, Vivalis doit respecter la réglementation élaborée par les différentes autorités gouvernementales et est soumis au contrôle des autorités réglementaires.
De plus, un des sites de la société est établissement pharmaceutique. Par conséquent, ce site est soumis à des contrôles réguliers de l'AFSSAPS.

Pour répondre à ces différentes réglementations, Vivalis dispose d'un service d'assurance qualité qui a mis en place un système d'assurance qualité. L'assurance qualité a rédigé plus d'une quarantaine de procédures, plus de 200 instructions. Conformément aux Bonnes Pratiques de Fabrication, des audits internes comme externes sont réalisés pour vérifier le respect et l'application des différentes procédures. Un planning de ces audits est établi en début d'année. Un processus d'amélioration continue existe également. Enfin, le système qualité fait l'objet d'une revue annuelle par le Comité exécutif ce qui permet de valider les objectifs pour l'année suivante.

4.2.2 – PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE

4.2.2.1 - Analyse des risques

Dans le cadre de son introduction en bourse, Vivalis a effectué une analyse très approfondie de ses risques. La Société a réalisé cette analyse avec ses conseils, ses avocats, « la banque introductrice » et a présenté les résultats de cette analyse à ses co-commissaires aux comptes. Les risques auxquels est exposé Vivalis sont décrits en détail au sein de son document de référence. Ces risques sont les suivants :

- Risques liés à l'activité de la Société
- Risques financiers
- Risques juridiques,

- Risques de marché,
- Risque spécifique lié à la crise financière.

Vivalis n'a pas à nouveau procédé à cette analyse à l'exception des risques financiers et de marché sur les exercices 2008 et 2009, au regard de la situation économique actuelle. Son comité d'audit n'a pas procédé à une revue spécifique de ces risques. En revanche, Vivalis est en cours de réalisation d'une cartographie de ses risques.

Par ailleurs, la Société procède à des analyses de risque dans le cadre de son activité aussi bien de recherche que de production de lots cliniques. Une analyse de risques peut être effectué, par exemple, à l'occasion de l'entrée d'un matériel biologique particulier par rapport à son potentiel de nuisance pour les activités existantes.
Les analyses de risque et ses conclusions sont documentées et gérées par le service assurance qualité.
La Société met également en place des plans d'actions correctives et/ou préventives (plan CAPA) suite au constat d'anomalies ou dans un but d'améliorations. Chaque salarié peut être à l'initiative d'un plan CAPA. Ce plan CAPA comprend la définition des actions, les responsables et les délais. Le service assurance qualité assure le suivi de réalisation des actions.

4.2.2.2 - Procédure de contrôle interne mise en place à l'exception des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration de l'information comptable et financière

Des procédures sont établies pour assurer que les principaux risques soient gérés en interne conformément aux objectifs définis par le Directoire de la Société.

En ce qui concerne les risques liés à son activité, chaque responsable de département rend compte au Directeur scientifique et au Président du Directoire lors d'échange au quotidien de l'avancée des programmes et ce y compris au regard de l'activité des compétiteurs, la taille de l'équipe permettant encore cette proximité.

De façon plus formelle, des réunions hebdomadaires sont prévues. Ainsi, toutes les équipes scientifiques se retrouvent une fois par semaine pour passer en revue une thématique de recherche et échanger au sujet des difficultés ou interrogations y compris au regard des dernières publications.
Pour l'aspect scientifique, Vivalis bénéficie également de l'accès aux compétences de son conseil scientifique. Le conseil scientifique a pour mission de conforter les choix et orientations scientifiques stratégiques notamment celles retenues par le Directeur scientifique. Ce conseil se réunit a minima deux fois par an.

Il est actuellement composé de Marc ELOIT, Marc GIRARD, Marcel HIBERT, Mohammed AL-RUBBEI, James PETITTE.

La société peut également faire appel à des consultants sur des sujets déterminés afin de valider ses choix.

La Société a mis en place cette organisation afin de pouvoir réagir à tout problème d'échec ou de retard de développement de la plate-forme EBx®.

Il en est de même de l'équipe de business développement qui sous la responsabilité du Président du Directoire revoit une fois par semaine le portefeuille des clients avec un objectif, s'assurer que les clients ont accès à toute l'information afin que leur évaluation de la plate-forme EBx® se passe dans les meilleures conditions en cas de licence de recherche. D'autre part, en cas de licence commerciale, cela permet de suivre les progrès des développements des produits de nos clients et la Société veille ainsi à ce

que les problématiques de développement des produits des clients ne soient pas causés par la plate-forme EBx®.

En ce qui concerne les risques liés à la propriété intellectuelle, la Société a un responsable de la propriété intellectuelle qui effectue une surveillance permanente en effectuant notamment des études de libertés d'exploitation avec l'assistance d'un cabinet de propriété intellectuelle. Pour chaque nouvelle activité mise en place, ces études sont effectuées. Ces études sont également faites régulièrement pour les technologies plus anciennes. La Société peut ainsi déceler la nécessité d'acquérir une nouvelle licence.

De façon complémentaire, la Société a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants garantie qu'elle estime compatible avec la nature des ses activités. Ainsi, par exemple, le risque lié à la mise en jeu de la responsabilité du fait des produits est couvert.
La société protège aussi ses actifs tant immobiliers qu'incorporels. La Société a également mis en place des systèmes de double stockage des données ou de ses cellules sur différents sites.

En ce qui concerne, les risques de marché et financiers, la Société effectue un suivi mensuel de sa trésorerie.
Au regard de la volatilité actuelle des marchés, la Société adopte une position conservatrice et prudente dans sa stratégie de gestion financière. La société répartit ses actifs auprès de plusieurs établissements bancaires Français, et pour chacun d'eux dans plusieurs supports. Les banques de la Société sont : le Crédit Agricole, LCL, Natixis, la Caisse d'Epargne, le Crédit Mutuel.

La seconde répartition du risque est effectuée par le choix de plusieurs catégories de support (SICAV, FCP...).

Une première catégorie est constituée par des OPCVM monétaires La sélection de VIVALIS exclut les SICAV et FCP recherchant à doper leur performance par des investissements à risques. Ces outils appartiennent tous à la catégorie « Monétaire euros ». Des informations détaillées sur ces supports sont données dans les annexes aux comptes 2009 (annexe 4.3.7), et notamment leur classification en fonction des risques qu'ils portent et de leur volatilité sur 1 an.

Une autre catégorie est constituée par des OPCVM commercialisés par les mêmes banques et investis en emprunts d'Etats (européens en général) ou en emprunts garantis par ces Etats. Ces fonds apportent parfois une garantie en capital.

Pour les risques liés à l'information comptable et financière, les procédures mises place sont détaillées au prochain paragraphe.

L'évaluation du contrôle interne n'a pas encore été engagée. Cette analyse est prévue lors des exercices prochains en s'appuyant sur le référentiel AMF sur le contrôle interne (voir plan d'amélioration).

4.2.3 – PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

4.2.3.1 – Les objectifs assignés au contrôle interne en matière d'information comptable et financière

Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ont pour objectif de s'assurer de :

- la fiabilité des comptes de la Société établis selon les normes comptables françaises par le Directoire,

- de la maîtrise des risques d'erreurs, inexactitudes ou omissions d'informations significatives dans les états financiers concernant la situation financière et le patrimoine de l'entreprise.

4.2.3.2 - Les acteurs

Ce sont le directoire, la direction financière, sous le contrôle du conseil de surveillance et du comité des comptes. La mission du Comité des Comptes est, avec indépendance par rapport aux dirigeants de la Société, d'assister le Conseil de Surveillance à veiller à la sincérité des états financiers, à la qualité du contrôle interne, à la qualité de l'information fournie au public ainsi qu'au bon exercice par les commissaires aux comptes de leur mission.

L'organisation comptable et financière est fondée sur la séparation des fonctions et la connaissance des responsabilités de chacun.

La séparation des fonctions est effective dans le mesure où la comptabilité est sous-traitée au Groupe Grimaud ce qui permet un nouveau contrôle des informations après la validation effectuée en interne par Vivalis.

En ce qui concerne la connaissance des responsabilités de chacun, un organigramme avec des descriptions de fiche de poste existe. De plus, un certain nombre de procédures existent en interne notamment pour les achats. Par conséquent, au regard du nombre de documents existants, de la variété des sources documentaires, Vivalis est en cours de formalisation d'un document synthétique : une matrice de séparation des tâches et de délégations permettant de détecter les zones à risques.

4.2.3.3 - Les systèmes prévisionnels

Le business plan est un document interne qui est rédigé par le Directoire. Ce document a pour but de définir les objectifs de la société à l'horizon de quelques années et de les décliner pour chaque activité. Il est actualisé régulièrement en fonction des décisions prises quant aux axes stratégiques, aux marchés.

Le budget est établi après la définition des axes stratégiques par le Directoire. Chaque année, la Direction financière rencontre tous les responsables de groupe et chefs de projet. La Direction financière transmet au Directoire les différentes hypothèses. Le directoire conformément aux axes développés dans le business plan, effectue les choix de dépenses opérationnelles, d'investissements, d'équipements et de ressources humaines. Ce budget est présenté au Comité exécutif. Le budget est ensuite soumis au Conseil de Surveillance pour approbation.

Le Conseil de surveillance est informé dans le rapport trimestriel de l'état de la trésorerie à la fin de la période.
L'ensemble de ces documents est à usage interne et n'est pas accessible au public.

4.2.3.4 – Les reportings trimestriels : les soldes intermédiaires de gestion

Chaque trimestre est établi par la direction financière un tableau des soldes intermédiaires de gestion (SIG) qui reprend les principes généraux des clôtures annuelles à l'exception de l'impôt sur les sociétés et le calcul du Crédit Impôt Recherche. Ces SIG sont également retraités sous une forme analytique par projet permettant un suivi budgétaire.

Un planning d'établissement des SIG est rédigé par la Direction Financière de Vivalis et les services comptables du Groupe avec le détail des tâches, le responsable de chaque

tâche et les délais d'exécution. Ce planning est validé par tous les intervenants quant au délai de remise des documents.
Le SIG sont établis grâce au croisement des bases de données comptables et analytiques. Pour les données analytiques, le service comptable dispose de différents logiciels notamment pour l'enregistrement des temps par chaque salarié, un logiciel « pharmstar » de gestion des stocks par projet.

Ces SIG sont transmis après validation du Directoire au Conseil de surveillance, comité d'audit, aux co-commissaires aux comptes et au comité exécutif leur permettant ainsi de suivre la réalisation du budget.

Compte tenu de sa taille, la société Vivalis n'est pas soumise aux obligations relatives à la prévention des difficultés des entreprises. Elle n'établit donc pas les documents financiers et les rapports prévus à ce titre.

L'ensemble de ces documents est à usage interne et n'est pas accessible au public.

4.2.3.5 - L'élaboration des états financiers

(a) Les acteurs

L'élaboration et le traitement des comptes annuels sont réalisés par le Responsable Financier de Vivalis et les services comptables du groupe Grimaud auxquels sont sous-traités la comptabilité, la trésorerie, les ressources humaines (à l'exception des recrutements) et la paie.

En matière fiscale cette équipe utilise en complément les services d'un avocat fiscaliste avec deux missions principales :
- consultant sur des questions relatives aux principes fiscaux, aux techniques fiscales ou à l'interprétation des textes,
- vérificateur des déclarations fiscales de fin d'année établies par le service comptable (liasse 2065 et annexes) ;

(b) Le recueil et le traitement de l'information

Le recueil des informations est effectué de la même façon que pour les soldes intermédiaires de gestion.

De façon complémentaire, un inventaire des stocks est effectué.

Pour la clôture des comptes annuels, un planning des tâches est rédigé par la Direction Financière de Vivalis et les services comptables du Groupe avec le détail des tâches, le responsable de chaque tâche et les délais d'exécution. Ce planning est validé par tous les intervenants quant au délai de remise des documents.

La Direction financière rédige également un document listant l'ensemble des points devant être vérifiés afin d'identifier les principaux risques et d'éviter tout risque de fraude ou d'erreur.

Vivalis établit ses comptes sociaux selon les normes comptables françaises. La Société ne détenant ni filiale ni participation, elle n'a pas établi de comptes consolidés. Les principaux concurrents de la société Vivalis, sont des groupes dont les titres sont admis sur un marché réglementé européen. Les comptes consolidés, publiés par ces groupes, sont établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS). Cependant, conformément aux recommandations de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers), et afin d'assurer une meilleure comparabilité entre les informations financières publiées par Vivalis et celles de ses concurrents ou d'autres entreprises intervenant sur son secteur

d'activité, la société a décidé d'arrêter, en complément des comptes arrêtés suivant les normes françaises, des comptes suivant le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'union Européenne.

Par ailleurs, les options comptables relatives aux points clés (traitement des frais de développement et de l'amortissement de ceux immobilisés, évaluation des stocks, interprétation des contrats importants complexes par exemple) sont discutées lors d'une réunion préalable à l'arrêté des comptes. Il en est de même des changements de principes comptables qui auraient un impact significatif sur la présentation des états financiers. La réunion se tient entre mi novembre et fin décembre. Elle comprend : le Président du directoire de Vivalis, le responsable financier de Vivalis, le chef comptable et le comptable ainsi que l'avocat fiscaliste. Les co-commissaires aux comptes sont présents à cette réunion. Il est ainsi possible de connaître leur position sur les options comptables envisagées pour la clôture et de faire ensuite les choix appropriés.
Le compte-rendu de cette réunion et des décisions prises est ensuite transmis à tous les participants ainsi qu'aux membres du comité d'audit.

Une nouvelle rencontre a ensuite lieu fin février/début mars afin de prendre en compte les remarques des co-commissaires aux comptes. Sont présents le Président du Directoire de Vivalis, la responsable administratif et financier de Vivalis, le chef comptable et le comptable. Les co-commissaires aux comptes sont également présents à cette réunion.

De plus, les informations comptables et financières sont transmises à la juriste de Vivalis. Des rencontres complémentaires peuvent être organisées en fonction des besoins de manière à ce que les informations comptables et financières contenues dans les différents documents juridiques (rapports du directoire, procès-verbaux de réunion du directoire, rapports du conseil de surveillance, procès-verbaux de réunion du conseil de surveillance, ordres du jour et projets de résolutions des assemblées) soient en concordance avec la comptabilité.

Les comptes annuels sont soumis au contrôle des co-commissaires aux comptes : Monsieur Chesneau et le Cabinet Deloitte et associés, représenté par Monsieur Perrau.
Les comptes semestriels font l'objet d'un examen limité des co-commissaires aux comptes.

(c) Les systèmes d'information comptable et financier

La comptabilité est tenue sur AS400 sur le logiciel informatique comptable.

La comptabilité GAEL est « chaînée » avec deux autres applications utilisées par les sociétés du groupe Grimaud : la trésorerie et la paie. Vivalis opère régulièrement des rapprochements entre les logiciels.

Les immobilisations et les amortissements sont également traités par GAEL. De façon complémentaire, Vivalis bénéficie du logiciel développé par le Groupe Grimaud pour répondre aux nouvelles normes comptables du 1 janvier 2005 sur le suivi des immobilisations et le calcul des amortissements. Vivalis opère a minima un état de rapprochement entre ces deux logiciels une fois par trimestre.

Compte tenu des faibles volumes traités par Vivalis les factures fournisseurs et les factures clients sont pour le moment saisies dans la comptabilité sans passer par des logiciels spécialisés pour ces fonctions.

En fin d'année, les données comptables de GAEL sont transférées dans le progiciel ETAFI de la société CEGID de manière à :

- établir les comptes annuels dans leur présentation officielle,
- établir la liasse fiscale 2065 et ses annexes,
- télétransmettre la liasse fiscale.

A la clôture de l'exercice, les données informatiques sont stockées de façon complémentaire sur des bandes magnétiques qui sont elles-mêmes stockées dans un coffre-fort.

En ce qui concerne les données brutes (contrats, procès-verbaux, factures...), un original et une copie existent pour chaque document. Un exemplaire de chacun de ces documents se trouve sur un des sites de Vivalis et l'autre exemplaire au siège social de Vivalis qui est également le lieu où se trouvent les services comptables du Groupe Grimaud.

(d) Identification et analyse des risques affectant l'information comptable et financière

Lors de l'élaboration des états financiers, la Direction financière rédige un document listant l'ensemble des points devant être vérifiés afin d'identifier les principaux risques et d'éviter tout risque de fraude ou d'erreur.

Par ailleurs, Vivalis est en cours de formalisation d'un document synthétique : une matrice de séparation des tâches et de délégations permettant de détecter les zones à risques. Ce travail se fera cycle financier par cycle financier ayant pour objectif à terme de couvrir l'ensemble des activités de la Société.

(e) Activités de contrôle

La Société procède aux contrôles généraux habituels, par exemple lors de la clôture des comptes, tels que les inventaires de ses stocks, ou de façon mensuelle les rapprochements bancaires.

La Société n'a pas à ce jour réalisé d'évaluation du contrôle interne comptable et financier.

(f) Autres informations comptables et financières destinées aux actionnaires

A l'occasion d'opérations particulières (émission d'options de souscription ou d'achat d'actions, émission de bons de souscription d'actions, levée des droits attachés à ces titres, augmentations de capital...) des informations comptables et financières peuvent devoir être communiquées aux actionnaires. Elles sont alors en fonction de leur nature et des obligations propre à l'opération concernée, élaborées en concertation avec la direction et la juriste de Vivalis pour être intégrées dans les documents juridiques.

Ces opérations sont souvent soumises à un rapport des co-commissaires aux comptes et/ou d'un commissaire aux apports.

2.4.5 Communication financière et comptable

La direction administrative et financière et la direction juridique ont établi ensemble le planning des publications obligatoires.

Le document de référence est rédigé conjointement par la direction administrative et financière et la direction juridique et fait l'objet d'une revue par les conseils et les auditeurs de la Société.

5 - LIMITATIONS QUE LE CONSEIL APPORTE AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Les obligations d'information relatives aux limitations apportées par le conseil aux pouvoirs du directeur général ne concernent que les sociétés anonymes à conseil d'administration. Vivalis est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance.

6 – PRINCIPES ET REGLES ARRETES POUR DETERMINER LES REMUNERATIONS

La Société applique la recommandation n°2 du Code MiddleNext sur la définition et la transparence de la rémunération des dirigeants et mandataires sociaux. La Société expose ci-dessous les principes de sa politique de rémunération. En ce qui concerne, les informations sur les rémunérations perçues par les dirigeants celles-ci sont décrites de façon exhaustive (rémunérations fixes, variables et autres avantages) conformément à la loi et se trouvent au chapitre 15 du document de référence.

6.1 CUMUL CONTRAT DE TRAVAIL ET MANDAT SOCIAL

La recommandation n°1 du Code MiddleNext prévoit que l'opportunité cumul contrat de travail et mandat social est appréciée par le Conseil et ce dans le respect de la réglementation. Le cumul devra être justifié de façon circonstanciée dans le rapport à l'assemblée.
Pour les sociétés à directoire et conseil de surveillance, cette question concerne le président du Directoire. Le Président du Directoire de la Société n'a pas de contrat de travail. Par conséquent, la question du cumul ne se pose pas.

6.2 REMUNERATION FIXE

Les membres du Directoire perçoivent une rémunération fixe. Cette rémunération fixe est évaluée en fonction de l'étude du marché de référence, des performances propres au mandataire et de ses responsabilités (recommandation n°2 du Code Middlenext).

Cette rémunération est évaluée au regard notamment des risques liés à la nécessité de conserver, d'attirer et de retenir le personnel clé tels que décrits au paragraphe 4 « Risques et incertitudes » du document de référence.

En ce qui concerne les avantages en nature, seul le Président du Directoire bénéficie d'une assurance chômage dont le montant est pris en charge par la Société, les deux directeurs généraux étant par ailleurs salariés de la Société.

Les rémunérations fixes pour l'exercice 2009 sont détaillées au paragraphe 15 du document de référence. Il en est de même des rémunérations variables.

6.3 REMUNERATION VARIABLE

Les membres percevront également une rémunération variable, la partie variable représentant un pourcentage de la partie fixe.
La partie variable ne sera versée que suite au constat de l'atteinte d'objectifs par le Conseil de Surveillance. Les objectifs sont définis par le Conseil de surveillance sur recommandations du comité des nominations et des rémunérations.
Le Conseil de surveillance ne peut attribuer de partie variable autrement que suivant les règles définies.
Les objectifs déclinés pour chaque mandataire correspondent aux objectifs de la Société. Ils sont de deux natures : « corporate » et donc en rapport avec la stratégie de la Société et opérationnels.
A chaque objectif est associé un coefficient.

Enfin, un état d'avancement de la réalisation des objectifs est effectué en juin de chaque année par le comité des nominations et des rémunérations.

6.4 PLAN D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ET/OU D'ACTIONS GRATUITES

En ce qui concerne les plans d'attribution d'options de souscription et d'actions gratuites, la Société dans un but de motivation et de fidélisation de chacun des membres de son équipe a décidé d'attribuer des options de souscription ou des actions gratuites à tout salarié ayant un temps d'ancienneté. La Société applique ainsi la recommandation n°5 du Code MiddleNext sur les conditions d'attribution. Le nombre attribué à chaque salarié dépend de sa classification. Les attributions ont lieu une à deux fois par an.

Plus précisément pour les mandataires sociaux, il n'existe pas d'attribution annuelle. Les attributions ont été liées à l'atteinte d'objectifs majeurs de la Société. Il est d'autre part prévu pour les actions gratuites un pourcentage de conservation au nominatif des actions jusqu'à la fin de leurs fonctions. Certaines options de souscription d'actions ou actions gratuites peuvent être attribuées aux mandataires sociaux sans critère de performance, la Société en cela ne respecte pas la recommandation n°5 du Code MiddleNext sur les conditions d'exercice et d'attribution définitive des actions gratuites et des stocks options. En revanche, la Société lie ces attributions définitives ou l'exercice des options de suscriptions à des critères de présence dans la mesure où l'objectif principal de la société est de fidéliser ses mandataires sociaux et/ou hommes clefs qui peuvent par ailleurs être salariés. La Société assure ainsi une rémunération aussi attractive que celles de l'industrie de la pharmacie. La Société ne pouvant octroyer le même niveau de rémunération que l'industrie de la pharmacie, l'attribution d'options de souscription d'actions et/ou d'actions gratuites permet en partie de pallier ce différentiel.

En toute hypothèse, sur les différents plans d'options de souscription d'action ou d'actions gratuites aucune décote n'a été appliquée.

Afin de prendre connaissance du détail des attributions pour les mandataires sociaux vous pouvez vous reporter aux rapports spéciaux du Directoire sur les options attribuées et levées sur l'exercice 2009 et les actions gratuites attribuées sur l'exercice 2009.

6.5 INDEMNITES DE SEPARATION

Aucune indemnité de séparation n'existe à ce jour pour les mandataires sociaux de la Société. Il n'existe pas de clause de non-concurrence. L'application de la recommandation n°3 du Code MiddleNext est donc sans objet pour la Société.

6.6 REGIMES ET RETRAITE SUPPLEMENTAIRES

Il n'existe aucun système de retraite supplémentaire au sein de la Société. L'application de la recommandation n°4 du Code MiddleNext est donc sans objet pour la Société.

6.7 JETONS DE PRESENCE

L'assemblée générale des actionnaires a voté des jetons de présence pour l'exercice 2009 et les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision à hauteur de 40.000€. Ces jetons ont été attribués pour l'exercice 2009 par le Conseil de surveillance aux membres indépendants du conseil et membres par ailleurs des comités. Cette répartition n'est pas liée contrairement à la recommandation n°14 du Code MiddleNext à l'assiduité des membres. En effet, la Société n'a à déplorer aucun problème de ce type (cf §2.2.2 du présent rapport), ses membres sont présents et disponibles pour l'exercice de leur mandat.

7. Conformément à l'article L225-100-3, nous vous informons que les éléments concernant la structure du capital et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique se trouvent au paragraphe 16 du rapport de gestion.

8. PLAN D'AMELIORATION

Au-delà des principes d'actions et des outils décrits dans le présent rapport, la société Vivalis et ses directeurs souhaitent engager les travaux suivants :

- Finalisation de la cartographie des risques,
- Rédaction de procédures.

Fait le 24 mars 2010

Frédéric GRIMAUD
Président du Conseil de Surveillance